

**Conseil municipal de la commune de Janaillat**  
**Procès-verbal de la séance du 08 mai 2025**

**Étaient présents** : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DELPRATO Emilie, Mme MOREAU Corinne

**Était absente excusée** : Mme MOREAU Corinne

**Pouvoir** : Mr MORANDEAU Rodolphe donnant pouvoir à Mme DUBAR Bérengère

**Secrétaire de séance** : Mme DUBAR Bérengère

**Date de convocation** : 28 avril 2025

**Ordre du jour** :

- 1-Adhésion nouvelles communes SDIC23  
2-Demande adhésion au SIE ARDOUR de trois nouvelles communes  
3-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 8 conseillers présents et 9 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

**1-Adhésion nouvelles communes SDIC23**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2025-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 mars 2025 acceptant l'adhésion des communes suivantes :

- Saint Dizier La Tour
- Saint Martial Le Vieux

Les membres valident ces adhésions.

Vote - pour : 9

**2-Demande d'adhésion au SIE ARDOUR de trois nouvelles communes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux de l'Ardour, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses. Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, cette validation est soumise à l'approbation des communes et communautés de communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification. L'absence de délibération du Conseil municipal, à l'issue de ce délai, vaut acceptation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025/04 du 07 avril 2025 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour approuvant la demande d'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 des communes Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses, les membres valident ces nouvelles adhésions.

Vote - pour : 9

### 3-Questions diverses

#### ✚ Vie de la commune

-Suite à un coup de vent en début d'année, le mât pour l'éclairage de Combeauvert ne fonctionne plus. Un premier devis a été demandé. Celui-ci étant un peu trop onéreux, le conseil municipal demandera d'autres devis.

-La cérémonie de Combeauvert aura lieu le 15 juin 2025, mesdames DELPRATO et DUBAR liront la liste des martyrs du canton de Pontarion.

-Monsieur le Maire a accueilli au monument de Combeauvert une délégation du Luxembourg afin de se recueillir et honorer les leurs tombés pendant la guerre.

-Monsieur le maire a assisté à une réunion concernant l'avenir de l'entreprise Evolis, les municipalités engagées devront se positionner par une délibération.

-L'assemblée générale du soutien à domicile du Donzeil a eu lieu le 12 mars 2025

En raison de la baisse d'activité et des problèmes de personnel, le service risque de fermé.

-L'association Label Vie a organisé son assemblée générale, un budget de 2 millions euros a été annoncé pour 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 10h15.

**Le Maire,  
Raymond DUBREUIL**



**La secrétaire de séance,  
Bérengère DUBAR**

